



ID: 015-211501200-20231215-DELB20231215_7-DE

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit décembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 8 décembre 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents:

Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Raymonde THESSANDIER Jacques SERRAT Béatrice CARTAYRADE Michel PAPON Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Geneviève RONGERE Jacqueline BORNE Gille FRUTIERE Sylvie FENIES Claudine HEBRARD Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Andrée BROUSSE Gérard VIOLLE

Etaient représentés:

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT, Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE, Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE, Mireille LEOTY ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE, Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

Etait excusée:

Stéphanie SERIEIX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

| 2023-12-15 / 7 | Subventions |
|----------------|-------------|
|----------------|-------------|

Madame le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Madame le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

| Vote | Pour | Abstention | Contre |
|------|------|------------|--------|
| | 26 | 0 | 0 |

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

| Bénéficiaires | Propositions 2023 |
|--|--------------------------|
| Association à caractère sportif | 1 550,00 € |
| Association sportive du collège Notre Dame | 550,00 € |
| Skid's Club Mauriac | 1 000,00 € |
| Association à caractère culturel | 2 600,00 € |
| Le Grenier aux Trolls | 200,00 € |
| Association des Cadets de la Gendarmerie du Cantal | 400,00 € |
| RBAFM | 2 000,00 € |
| Total Général | 4 150,00 € |

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 22/12/2023

Levrault

ID: 015-211501200-20231215-DELB20231215_7-DE

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle comme suit :

| Bénéficiaires | Propositions 2023 | Observations |
|----------------------------------|-------------------|----------------------|
| Association à caractère culturel | 500,00 € | |
| Ecole de Musique du Haut Cantal | 500,00 € | Concert du Nouvel An |
| Total Général | 500,00 € | |

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr:

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID: 015-211501200-20231215-DELB20231215_7-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1